**Histoire des idées I**

**Semestre 4**

**2024-2025**

**Partie 1 : L’expansion européenne à travers le monde et les âges**

**Séminaire 1 :**

**John Matteson : Mercredi 15 janvier 12h-14h**

**Séminaire 2 :**

**Jean-Daniel Collomb (Université Grenoble Alpes) : Mercredi 22 janvier 12h-14h**

**Conquête de l’Amérique du Nord et rapport au vivant**

Le but de ce séminaire sera de montrer comment l’environnement physique rencontré par les colons européens, et surtout britanniques, a en partie façonné des manières de concevoir la nature et d’en exploiter les ressources qui demeurent aujourd’hui ancrées dans la société américaine contemporaine. Il s’agira également de découvrir en quoi les valeurs et les schémas de pensée des colons ont contribué à transformer profondément les espaces physiques dont ils ont pris possession.

**Séminaire 3 :**

**Delphine Tempere : Mercredi 29 janvier et 5 février** **12h-14h**

**L’Expansion ibérique à travers le monde : rencontres et échanges de la fin du XVe siècle au XVIIe siècle**

Mais pour quelles raisons les Portugais se sont-ils lancés à l’assaut de l’océan Atlantique puis de l’océan Indien au cours du xve siècle ? Que cherchaient-ils en découvrant de nouvelles routes maritimes ? Et quelles furent les réactions des Castillans ? Nous le savons, leur quête puis leur « trouvaille » inattendue : l’Amérique ! Mais comment appréhender la conquête des espaces américains ? Que recouvrent ces notions de « conquête » et de « colonisation » ? Appropriation des territoires, certes, mais également naissance de flux incessants d’hommes, de savoirs et de marchandises entre l’Espagne, l’Amérique, l’Asie, l’Afrique et le Portugal. Conquête, évangélisation, exploitation des hommes et des richesses, partage de savoirs, transferts culturels et religieux, voici, en autres, plusieurs facettes de l’expansion ibérique à travers le monde qui seront étudiées lors de ce séminaire.

**Séminaire 4 :**

**Nadine André (Université Grenoble Alpes) : Mercredi 12 février 12h-14h**

**L’expansionnisme britannique en Asie de la fin du XVIe siècle à la fin du XIXe siècle**

Les explorations maritimes anglaises ont commencé plus tard que celles d’autres royaumes européens, mais elles ont rapidement permis la construction d’un empire dont une partie essentielle se trouvait en Asie. L’implantation dans le sous-continent indien s’est avérée déterminante dans cette phase d’imposition de la souveraineté britannique. Les multiples raisons de cet expansionnisme ainsi que les différentes formes prises par l’impérialisme britannique selon les régions seront évoquées lors de ce séminaire.

**Partie 2 : Approches comparatives entre les principaux modèles constitutionnels**

Il s’agira de se pencher sur les différents modèles constitutionnels en Europe afin d’étudier ce qui les rapproche et ce qui les différencie. Cette approche permettra aux étudiants de mieux appréhender les enjeux actuels auxquels l’Europe, plus précisément l’Union européenne est confrontée, mais aussi le reste du monde.

**Séminaire 1 :** Différents modèles : le monde asiatique

**Cléa Patin :** **Le Japon : laboratoire constitutionnel Mercredi 19 février 12h-14h**

Influencé dès le VIIe siècle par un système de Codes importés de la Chine des Tang, le Japon a connu un bouleversement sans précédent à partir du début de l’ère Meiji (1868-1912) : pour faire partie du concert des nations, pour être reconnu comme un pays « civilisé » capable de renégocier les traités inégaux, il se devait de mettre un place un droit moderne établi sur le modèle occidental. Après avoir envoyé divers experts pour observer les systèmes institutionnels des pays européens, il fut d’abord séduit par les Codes napoléoniens avant de se tourner vers le droit allemand. Toutefois, ce droit exogène pouvait-il vraiment s’enraciner dans une société aux habitudes radicalement différentes sur le plan juridique ? Si la Constitution de 1889 aurait pu évoluer vers une ouverture sur le plan démocratique, les déboires causés par la militarisation croissante du Japon puis la tragédie de la Seconde Guerre mondiale ont forcé les Forces alliées à imposer de nouveau une réforme en profondeur du droit japonais dès 1945, cette fois-ci sous l’influence du droit américain. Droit chinois, français, allemand, américain… Aujourd’hui, comment le Japon jongle-t-il avec ces systèmes juridiques si différents ?

**Séminaire 2** : Différents modèles : le Royaume-Uni **Mercredi 26 février 12h-14h**

Cas 2 : la monarchie parlementaire

**Muriel Cassel :** Le modèle britannique

Ce séminaire intitulé « Le Modèle britannique » s’inscrit dans la thématique plus large des lieux et formes de pouvoir au Royaume-Uni, état dont le régime est à la fois monarchique et parlementaire. Dans ce contexte, on peut alors s’interroger sur la solidité de la monarchie britannique et sur le rôle du Parlement de Westminster. Il s’agira, dans un premier temps, de définir le cadre constitutionnel de ce système politique bien spécifique. Les différentes institutions qui composent l’état seront ensuite étudiées ainsi que les relations qu’elles entretiennent. Une attention particulière sera prêtée aux principales caractéristiques du modèle britannique notamment sa constitution non écrite, la suprématie du Parlement et le bipartisme.

**Séminaire 3 : Le Royaume-Uni suite Mercredi 12 mars 12h-14h**

**Stéphanie Bory :** La dévolution au Royaume-Uni, vers un nouveau modèle constitutionnel ?

Depuis la mise en place de la dévolution à la fin des années 1990, c’est-à-dire la réouverture du Parlement écossais et la création d’une assemblée au pays de Galles, concomitantes du retour des institutions nord-irlandaises à la suite des Accords du Vendredi Saint, les lieux de pouvoir se sont multipliés au Royaume-Uni, remettant ainsi en question la souveraineté du Parlement britannique, dans un contexte récent d’unionisme dit musclé.

**Séminaire 4 :** Différents modèles : l’Allemagne

Cas 1 : le fédéralisme

**Magali Boudinaud : Mercredi 19 et 26 mars 12h-14h**

**Les modèles constitutionnels : le fédéralisme**

Pour un Français, il n’est pas évident d’appréhender le fonctionnement de pays fédéraux. Nous prendrons l’exemple de l’Autricheavec les Länder et de la Suisse avec les cantons pour  
examiner comment fonctionne un tel système. Comment fonctionne la démocratie dans ces pays ? Comment les tâches sont-elles partagées aux différents niveaux ? Qu’en est-il des élections au niveau fédéral ? Dans quelle mesure le citoyen est-il davantage acteur de la vie politique, notamment en Suisse ? Ainsi, on pourra mieux dégager les différences et les similitudes avec les pays centralisés comme la France.

**Séminaire 5 :** Différents modèles : le Brésil **Mercredi 2 et 9 avril 12h-14h**

**Natalia Guerellus :**

**L’autoritarisme au Brésil**

Ce cours évoque les régimes autoritaires en Amérique Latine, à travers l'étude du cas brésilien. Nous présenterons les grandes lignes de l'histoire de la République brésilienne (1889-2021), en mettant un accent sur les dictatures de l'Etat Nouveau (1937-1945), de la Dictature Militaire (1964-1985) et sur les réverbérations autoritaires apparues dans les discours de l'actuel président, Jair Bolsonaro (2019-2022). Etudier ces moments d'exception nous permet de mieux comprendre les difficultés auxquelles fait face la société brésilienne et, en quelque sorte, les sociétés latinoaméricaines, dans l'implémentation de leurs démocraties.